



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 23 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

N°13 Objet : Partenariat avec France Nature Environnement

Date de convocation :
16 juillet 2021

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 25
Procurations : 10

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Héléne BERNAL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, Anne TOUZE, Patrick EME, Héléne GAILLARD, Paul GATIAN-----/

Absents-Excusés : Nicole DECOSTANZI *pouvoir à Jean-Luc TURZO*, Joëlle BRETON *pouvoir à Didier BREART*, Nadine CARLUS *pouvoir à Michel RUIZ*, Michèle OLLIVE *pouvoir à René CECCHINEL*, Sylvie ABEL *pouvoir à Héléne BERNAL*, Magali MONIER *pouvoir à Anne TOUZE*, David GIACCONE *pouvoir à Claude MERINDOL*, Audrey GIROULET *pouvoir à Patrick EME*, Nathalie MAUREL *pouvoir à Héléne GAILLARD*, Juan REVERTE *pouvoir à Paul GATIAN*, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Municipalité de Gréasque développe une politique de développement durable ambitieuse et s'appuie pour cela sur un réseau de partenaires spécialisés : le CPIE, l'association Colinéo, l'ONF, les services Forêt du Territoire du Pays d'Aix et de la Métropole, ainsi que sur l'association France Nature Environnement ;

Considérant que France Nature Environnement est une fédération d'associations, qui œuvrent pour la protection de la nature et de l'environnement, et qui peut intervenir dans des domaines divers grâce à son réseau d'experts ;

Considérant que l'adhésion d'une commune à FNE13 n'est pas prévue dans les statuts mais qu'elle peut conclure des partenariats d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets ponctuels ou pour un accompagnement plus global ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la passation d'une convention annuelle de prestations de services portant sur un accompagnement aux projets de la collectivité dans les domaines du développement durable, avec la fédération d'associations « France Nature Environnement Bouches-du-Rhône ». La convention sera renouvelable et peut cesser à tout moment à l'initiative de chacune des parties.

ARTICLE II : Décide de la mise en œuvre de ce partenariat à compter du dernier trimestre 2021.

ARTICLE III : Précise que les représentants de FNE13 participeront aux Commissions extramunicipales dans les domaines de la Forêt et du Développement Durable. L'accompagnement de FNE13 portera notamment sur la préparation du nouvel Aménagement Forestier qui doit prévoir les actions de la Municipalité en Forêt communale pour les 15 prochaines années.

ARTICLE IV : Approuve le coût de cet accompagnement représentant 2 000 € TTC par an et donc pour le dernier trimestre 2021 : 500 € ; et autorise le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme

